



Instructions

relatives au prélèvement et à l'envoi des échantillons coproscopiques dans le cadre du programme de surveillance parasitaire du SSPR

1. Sélection des animaux

Commencez par sélectionner les animaux que vous souhaitez échantillonner, identifiez-les ou notez leur numéro de marque auriculaire. Vous pouvez envoyer des fèces fraîches d'animaux individuels (= échantillon coproscopique individuel) ou faire analyser de manière groupée les fèces fraîches de 2 à 5 animaux d'un groupe (= échantillon coproscopique collectif). Veuillez tenir compte des indications relatives à la formation judicieuse des groupes (cf. au verso).

L'examen d'échantillons individuels est principalement recommandé en présence de problèmes au niveau d'individus.

Veuillez planifier le prélèvement et l'envoi des échantillons pour le lundi.

Si vous comptez envoyer plus de 10 échantillons, il importe d'en informer le SSPR une semaine avant l'envoi.

2. Prélèvement de l'échantillon

Enfilez des gants jetables et prenez un nouveau sachet en plastique pour chaque échantillon.

Pour un échantillon coproscopique individuel, il est préférable de prélever avec ménagement les fèces directement dans le rectum avec 1 ou 2 doigts de la main gantée. Une autre solution consiste à ramasser au sol les fèces **fraîchement** déposées de l'animal choisi.

Pour un échantillon coproscopique collectif, prélevez de 5 animaux d'un groupe au maximum la même quantité de fèces fraîches de chaque animal jusqu'à pouvoir remplir environ ½ gobelet de yoghourt.

Si les fèces sont récoltées au sol, elles doivent pouvoir être attribuées aux animaux sélectionnés et être fraîches. Vous pouvez également temporairement séparer les animaux sélectionnés du troupeau, les placer sur une place propre et en dur (par exemple une courette de sortie) et attendre la défécation de chaque animal.

3. Emballage et formulaire d'examen

Mettre les fèces dans un **sachet en plastique étanche** (par exemple un sachet de congélation), bien le refermer et le placer dans un deuxième sachet en plastique. Également bien refermer celui-ci et **étiqueter de manière univoque**.

Toujours remplir intégralement le **formulaire d'examen**, car c'est la seule manière de pouvoir faire une recommandation de traitement précise.

Chaque formulaire d'examen donne droit à un examen coproscopique. Veuillez toujours compléter intégralement un formulaire d'analyse distinct pour chaque échantillon coproscopique individuel comme pour chaque échantillon coproscopique collectif.

4. Envoi

Placer le formulaire rempli, accompagné des échantillons coproscopiques emballés dans une des **enveloppes d'envoi préadressées** fournies par le SSPR, que l'on veillera à bien refermer.

Pour les **envois multiples** veuillez numéroter les enveloppes d'expédition au verso (1, 2, 3, etc.).

Remettre l'envoi **le lundi au guichet de la poste (courrier A)**. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'envoi de matériel biologique coûte CHF 4.20 jusqu'à 5 cm d'épaisseur et 250 g au maximum. Les envois plus volumineux ou plus lourds sont considérés comme paquets. La **mention «LAB»** doit obligatoirement figurer sur l'emballage, au-dessus de l'adresse ou dans l'affranchissement.

Les échantillons coproscopiques doivent être conservés au frais (température du réfrigérateur, 3 jours maximum) jusqu'à l'envoi.

Après réception des résultats du laboratoire, les collaborateurs du SSPR rédigent une recommandation quant à la nécessité de vermifuger les animaux, à quel moment et avec quelle préparation. Ils proposent également une date pour l'envoi des prochains échantillons. Par ailleurs, votre vétérinaire d'exploitation reçoit également une copie des résultats de laboratoire, accompagnée de la recommandation de traitement.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe du SSPR.

Indications relatives à la formation judicieuse de groupes pour le prélèvement d'échantillons coproscopiques

Un troupeau est rarement constitué d'animaux identiques en termes d'âge, d'état d'embonpoint, de stade de gestation etc. Cependant, tous ces facteurs influent sur le taux de verminose des animaux. Plus la taille d'un groupe d'animaux est élevée, plus il est important de tenir compte de ces différences au moment du prélèvement des échantillons.

Une des distinctions les plus importantes est celle de **l'âge**. De manière générale, les animaux juvéniles sont nettement plus fortement affectés par les parasitoses que leurs congénères adultes. **Il faudrait donc toujours former un groupe distinct de jeunes animaux et envoyer un échantillon coproscopique collectif de ceux-ci.**

Au moment de décider s'il est judicieux de former des groupes supplémentaires, on tiendra compte des éléments suivants:

- état de santé: bien observer les animaux pour reconnaître les symptômes de verminose tels que perte de poids, chute de productivité (lait, gains journaliers, retard sur le reste du troupeau), pelage hirsute ou toison sèche, diarrhée, conjonctives pâles;
- on recommande aux éleveurs qui manquent d'assurance dans l'observation des animaux de prélever un échantillon d'un groupe qui a vraiment l'air «en bon état» et ne présente assurément aucun symptôme de verminose. Le résultat de laboratoire de ces animaux devrait afficher une valeur d'excrétion d'œufs de parasites réduite;
- lorsque seuls quelques animaux présentent des symptômes de verminose, il peut être utile de les faire examiner au moyen d'échantillons individuels;
- l'échantillon coproscopique offre une image instantanée. Le degré de verminose d'un troupeau peut évoluer très rapidement, en particulier lorsque les conditions météorologiques sont favorables aux parasites (chaud et humide).

Examens complémentaires

Les examens complémentaires suivants ne sont pris en charge par le SSPR **que sur entente préalable**, autrement un formulaire supplémentaire est facturé par examen complémentaire:

- moutons et chèvres: recherche des vers pulmonaires et de la grande douve du foie;
- petits camélidés: recherche des vers pulmonaires et de la grande douve du foie;
- cervidés: recherche de la grande douve du foie